

# **INSULTE OU PROPOS INJURIEUX ENVERS UN ADULTE**

## **Matériel nécessaire :**

- dictionnaire
- carnet de correspondance

***Avertissement préalable : Si le travail n'est pas réalisé ou s'il est bâclé, une heure de retenue au moins sera donnée pour le recommencer dans sa totalité.***

## **Consigne générale :**

- Lire d'abord une première fois tous les documents attentivement, puis lire les questions. Relire les documents nécessaires pour répondre à chacune des questions.
- Répondre aux questions d'après les documents, le dictionnaire et/ou ton carnet de correspondance.
- Toutes les réponses doivent être rédigées (faire des phrases complètes pour répondre).
- Ne pas réécrire les questions, bien numéroter les réponses en fonction du numéro de la question.
- Pour chacune des questions, préciser quel(s) document(s) a (ont) été utilisé(s) pour répondre.

## **Questions :**

1/ Rappel des faits : rédige un paragraphe dans lequel tu rapportes de manière objective les faits qui se sont déroulés en rapportant précisément les mots que tu as dits et/ou écrits.

2/ À l'aide du dictionnaire, définir les quatre mots suivants :

respect / outrage / injure / insulte

3/ Trouve dans ton carnet de correspondance la règle concernant les injures (partie « règlement intérieur », page 3). Recopie sur ta feuille la totalité de la ligne « interdits / sanctions-punitions... qui concerne les injures ». Dans le règlement intérieur, ne pas être injurieux/injurieuse est-ce une recommandation (un conseil) ou un devoir (une obligation) pour les élèves dans le règlement intérieur ?

3/ Au vu de ce qui s'est passé (rappel des faits), que risquerais-tu dans le cas où le professeur et/ou le collègue déposai(en)t une plainte pour entamer des poursuites judiciaires ?

4/ Quelle phrase de la circulaire n°97-123 as-tu enfreint ?

5/ D'après les documents, l'obligation de respect et l'interdiction d'outrage n'existent-elles que pour les enseignants ? D'après le document n°3, cite tous les adultes que tu dois respecter au sein du collège.

6/ Trouve dans ton carnet de correspondance la règle concernant le respect qu'on doit t'apporter en tant qu'élève (partie « règlement intérieur », à partir de la page 3). Recopie sur ta feuille la totalité de la ligne « j'ai le devoir de... / pourquoi ? / donc je dois... » qui concerne le respect dû aux élèves.

7/ D'après la question n°6, explique pourquoi ton droit à être respecté t'impose, en contrepartie, de respecter les autres, adultes comme élèves.

8/ Rédige une lettre d'excuse à la personne que tu as insultée ou injuriée.

## **Document n°1 : Article 433-5 du Code pénal**

« Constituent un outrage puni de 7 500 euros d'amende les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie.

Lorsqu'il est adressé à une personne dépositaire de l'autorité publique, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende.

Lorsqu'il est adressé à une personne chargée d'une mission public et que les faits ont été commis à l'intérieur d'un établissement scolaire ou éducatif, ou, à l'occasion des entrées ou sorties des élèves, aux abords d'un tel établissement, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende.

Lorsqu'il est commis en réunion, l'outrage prévu au premier alinéa est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende, et l'outrage prévu au deuxième alinéa est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. »

## **Document n°2 : Article 32 de la loi de 1979 sur la protection du fonctionnaire**

« L'État protège le fonctionnaire ou l'ancien fonctionnaire contre tout outrage ou attentat, toute menace, injure ou diffamation dont lui-même ou les membres de sa famille vivant à son foyer seraient l'objet en raison de sa qualité ou de ses fonctions [...]. Dans la mesure où il l'estime nécessaire, l'État assiste l'intéressé dans les actions que celui-ci peut être amené à intenter contre les auteurs de tels actes. »

## **Document n°3 : L'ensemble des personnels du collège**

